

Le plafond de verre est une expression apparue aux USA à la fin des années 70, elle fut reprise en 1986, par le Wall Street Journal et désigne le fait que dans une structure hiérarchique, les niveaux supérieurs ne sont pas accessibles à certaines catégories.

Il en est ainsi des femmes cadres cantonnées dans les plus petits niveaux de classification, sans perspective d'évolution. Cet état est également à rapprocher du « plancher collant » qui maintient les femmes dans le bas des augmentations salariales quand elles sont promues.

Une récente étude sur les cadres de 40 à 45 ans du secteur privé montre que la probabilité pour les femmes d'atteindre l'échelon immédiatement supérieur est inférieure de 12% à celle des hommes dans les plus bas niveaux hiérarchiques. Pour les niveaux les plus élevés, cette probabilité est inférieure de plus de 50% avec celle des hommes.

Le principal frein pour les femmes reste la maternité. Les femmes cadres ne veulent plus avoir à choisir entre carrière et maternité, elles revendiquent une identité plurielle. Alors que l'arrivée d'enfants ne modifie pas en profondeur la carrière des hommes, il est même plutôt bien vu pour un cadre d'être marié et père de famille, pour une femme, avant même qu'elle ne soit mère, on préjuge son manque de disponibilité. Les femmes sans enfant sont surreprésentées chez les cadres, 23% des 45 ans et plus, alors qu'en France, une femme sur 10 n'a pas d'enfant.

Lois et décrets se multiplient et pourtant rien ne bouge réellement ! La CGT porte des propositions afin d'éradiquer ces inégalités, le 8 mars amplifions l'écho de nos revendications !



### Branche Poste

#### Un 13 mars avec les cadres

Le quotidien des postières et des postiers est celui d'une forte dégradation des conditions de travail, corollaire de dizaines de milliers de suppressions d'emplois et des abandons de missions de service public.

La CGT ne se résout pas à ce processus, bien au contraire. Ainsi, les cadres et cadres supérieurs de La Poste sont nombreux à s'interroger sur l'avenir de l'entreprise.

L'Union Fédérale des Cadres s'est exprimée à plusieurs reprises sur leurs attentes ainsi que sur les nombreuses mobilisations de cadres commerciaux qui ont émaillé la dernière période.

C'est pourquoi l'appel commun CGT, CFDT, SUD à l'action le jeudi 13 mars invite aussi les cadres à se joindre à la mobilisation des postiers pour faire entendre leurs revendications : ouverture de la négociation sur la politique d'encadrement, pour le droit de revendiquer et de militer, pour des négociations métiers bancaires gagnantes.

#### La mobilisation des Postiers a payé

Plusieurs dizaines de postiers de Rennes et de l'Île de France se sont rassemblés à l'appel de la CGT et de SUD pour soutenir leur collègue, chef d'équipe à la Plate-forme colis de Rennes-Le Rheu, convoqué à un conseil de discipline à Paris. Face à la mobilisation et aux arguments défendus par les élus du personnel, la direction a reculé. Le conseil de discipline a voté à l'unanimité l'abandon de la sanction d'exclusion temporaire de 15 jours et les élus ont refusé de voter le blâme demandé par La Poste.

C'est une première victoire !

La lutte doit continuer pour l'annulation de toute sanction et l'abandon de la plainte au pénal.

Ceci démontre l'incapacité de la direction à négocier et son choix délibéré de criminaliser l'action syndicale.

### Branche Télécoms

#### Les Rennais se mobilisent

Les salariés d'Equant ont interpellé le Ministre de la Défense, M. Le Drian, et le PDG d'Orange, M. Richard lors de leur visite à Rennes sur la situation de l'emploi dans l'entreprise. Alors que l'Etat est actionnaire à 27%, il se comporte comme n'importe quel actionnaire lambda. Cela ne peut que conforter la politique destructrice d'emplois de la direction du Groupe.

A Rennes, chez Equant, la direction veut diviser par deux en deux ans les effectifs, passant de 842 à environ 400, et en les intégrant dans la convention collective Syntec, moins favorable pour les salariés que la CCNT évidemment.

D'autant que la direction d'Equant ferme les succursales dans le monde de façon brutale.

Tous les salariés d'Equant réclament des embauches, pas des licenciements !

#### La CGT a signé l'accord handicap

Des recrutements en externe, des aides, des travaux, le maintien dans l'emploi et des aménagements de poste...

Cet accord, s'il est respecté, amènera indéniablement des avancées pour l'ensemble des salariés en situation de handicap.

La signature unanime de toutes les organisations syndicales démontre bien qu'une réelle dynamique est possible dans ce domaine. L'implication des organisations signataires du précédent accord, en particulier des militants CGT, avec la Mission Insertion Handicap ont contribué à cette dynamique.

Mais comme pour tout accord il faudra un suivi rigoureux sur le terrain, par les commissions handicap, par les CHSCT, par chaque salarié, afin qu'il soit réellement mis en œuvre et qu'on aille plus loin en gagnant sur l'ensemble des revendications.

FLASH CADRES



FLASH CADRES

## Échos

### Patron voyou

La justice a tranché, l'ex-patron Denis Gautier-Sauvagnac reconnu coupable d'abus de confiance et de travail dissimulé est condamné à 3 ans de prison, dont 2 avec sursis, et à verser 375 000 € d'amende dans l'affaire de la "caisse noire" de l'UIMM, elle-même en tant que personne morale étant condamnée à 150 000 € d'amende.

Dès la connaissance des réquisitions en octobre, la CGT s'exprimait pour des condamnations exemplaires et pour que de telles pratiques soient éradiquées.

A l'heure où la CGT mène campagne sur tout le territoire contre le coût du capital, cette annonce conforte notre ambition de transformation sociale, qui passera nécessairement par une autre répartition des richesses créées par le travail.

## Rémunération

### Haro sur les salaires !

Pour trouver les milliards d'€ promis au Medef, les budgets de l'Etat, des collectivités et de la Sécurité sociale doivent être revus à la baisse. Une nouvelle fois les salariés, retraités et les privés d'emploi seront durement ponctionnés.

Le gouvernement envisageait même, pour les fonctionnaires, un gel pendant deux ans de toutes les promotions et la fin des avancements accélérés d'échelons, ajoutés aux 4 années consécutives de gel des salaires, c'était inacceptable !

Ensemble, les organisations syndicales de la Fonction Publique ont condamné un tel projet lors d'une déclaration commune et ont obtenu une lettre du premier Ministre précisant l'abandon de cette idée.

La CGT rappelle qu'il existe d'autres voies pour assainir les finances publiques et assurer une rémunération décente aux salariés du public comme du privé.

### Affrontement de classe : les privés d'emploi

Les récentes négociations sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi ont révélé les intentions du patronat en matière de régression sociale.

Se fondant sur la nécessité de supprimer le déficit, il veut détruire les règlements spécifiques qui concernent les intérimaires et les intermittents du spectacle. Et ça ne suffit pas encore car le coût cumulé de ces deux dispositifs n'atteint pas 700 M €, il faut faire payer aussi les autres !

On peut citer les licenciés économiques et leurs indemnités supra légales, l'activité réduite dont la simplification risque de faire plus de perdants que de gagnants, la modulation des allocations en fonction du taux de chômage, ou encore les seniors qui risquent de subir des restrictions.

## International

### 1 000 € pour tous !

Moins de cash flow que prévu chez Orange fin 2013, donc pas d'actions gratuites pour les salariés, mais la distribution de plus de 10 Mds d'€ de dividendes a bien eu lieu !

Pour réaliser ce plan de distribution d'actions, Orange avait provisionné 17 millions de titres, qu'elle veut aujourd'hui vendre aux salariés, avec abondement bien sûr.

Ce choix privilégie clairement les salariés en situation d'épargner au détriment des personnels les moins payés qui ont du mal à joindre les deux bouts, ce n'est pas acceptable.

Orange est une société mondiale, et la CGT a demandé que cette somme prévue soit redistribuée sous la forme d'une prime uniforme de 1 000 € en une seule fois à tous les salariés du groupe dans le monde.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Ravis .... Quoique !

Malgré un contexte économique morose, les cadres semblent satisfaits de leur travail dont l'intérêt semble partagé par 73% d'entre eux. Près des deux tiers d'entre eux apprécient positivement leurs relations avec leur hiérarchie (63%).

Par contre, ils ne retirent aucune satisfaction de la politique de ressources humaines de leur entreprise. C'est peine plus d'un tiers des cadres qui en sont satisfaits. En un an, la proportion a baissé de trois points.

Quant à l'effet de cette politique sur leur salaire, la proportion des cadres pensant qu'il sera augmenté descend largement en dessous du tiers avec 27%, deux points de moins qu'en décembre 2012.

Ces données sont issues de la note de conjoncture publiée le 14 février dernier.

## Travail

### Le dimanche c'est férié !

La suspension par le Conseil d'Etat du décret concernant l'ouverture dominicale des magasins de bricolage était une décision attendue.

En agissant dans l'urgence, le gouvernement n'avait comme seule ambition que de rendre légales les ouvertures dominicales des magasins de bricolage tout simplement...illégales !

Cette nouvelle victoire juridique contre l'ouverture dominicale ne referme pas ce dossier car le gouvernement a déjà fait savoir qu'il procèderait à une nouvelle écriture de ce décret : c'est inconcevable pour la CGT.

Fort de cette décision, la CGT, comme sa fédération du Commerce et des Services entendent poursuivre le combat pour protéger le repos dominical qui ne doit subir aucune sorte de dérogation.

### Victoire, mais...

Toute victoire est bonne à saluer et doit servir d'appui pour la reconquête et la conquête.

Ainsi, s'il est heureux que la mobilisation (CGT) ait permis de faire condamner la société Atlanco, entreprise d'intérim irlandaise, entre autres pour non-respect du droit concernant la couverture sociale des travailleurs détachés en Europe (EPR de Flamanville), Bouygues et EDF, les donneurs d'ordre, ont échappé à la justice.

Les salariés polonais du chantier dépendaient d'un bureau Chypriote, leurs cotisations sociales n'avaient pas été versées aux caisses polonaises. La chose est réparée, mais pour éviter la concurrence entre travailleurs européens, il faut que l'employeur de salariés détachés en France paye les cotisations sociales françaises !

## Égalité

### Un droit fondamental

Des groupes d'intégristes, pour certains liés à l'extrême droite, s'attaquent à l'ABCD de l'égalité à l'école qui « *forcerait leurs enfants à devenir homosexuel, bisexuel, transgenre ...* ».

C'est pourtant dès l'école qu'il faut agir, éduquer, lutter contre l'ensemble des discriminations, les stéréotypes de tout ordre, contre les inégalités filles-garçons, les inégalités en général, dont les discriminations et violences liées au sexe, à l'orientation sexuelle.

Syndicat de lutte contre les discriminations, dans lequel l'émancipation de chacune et chacun est primordiale, la CGT soutient l'ABCD de l'égalité et demande au ministère de l'Education nationale de réaffirmer sa volonté d'agir.